



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 25 mai 2021, à 19 h, en visioconférence. La séance se déroule à huis clos en raison des mesures de prévention liées à la pandémie. Elle est rediffusée sur le site Web.

Sont présents les conseillers :

Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 5 : Simon Bolduc
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Est absent : Monsieur Denis Ouellet, conseiller #1

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Lila Levasseur, adjointe au greffe

2021.05.97 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

Mot de bienvenue : *Respect des consignes sanitaires - Encourager la vaccination*

1. Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

2. Dérogation mineure (619, route de la Providence)
 3. Engagement « Responsable des loisirs » pour remplacement temporaire du directeur des loisirs
 4. Offre de services professionnels - Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc
 5. Offre de services professionnels - Test débit de pression
 6. Offre de services professionnels - Désinfection des deux réservoirs d'eau potable
- Période de questions :**
Toute question adressée au conseil peut être transmise à info@pohenegamook.net
7. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.05.98 DÉROGATION MINEURE (619, ROUTE DE LA PROVIDENCE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la superficie maximale pour la construction de bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la demande visée se situe sur le lot 6 129 806 cadastre du Québec (619, route de la Providence);

CONSIDÉRANT QUE la somme des bâtiments accessoires pour un terrain de plus de 1500 m² sera supérieure à 120 m² tel que prescrit par le règlement de zonage P.-413;



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à construire entrainera un excédent de 25.73 m² à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure par la résolution CCU.2021.03.11 et selon les conditions suivantes :

- *que la construction soit entièrement en béton afin d'éviter que des fermes de toit soient apparentes.*
- *qu'une haie soit implantée en façade de la rue afin que les fondations de la construction ne soient pas visibles.*

CONSIDÉRANT QUE l'avis public donné le 7 mai 2021 permet aux citoyens de se prononcer au sujet de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde la présente dérogation mineure;

QUE l'inspectrice municipale soit autorisée à émettre un certificat de dérogation mineure sur le lot identifié à l'adresse ci-haut mentionnée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.05.99 ENGAGEMENT RESPONSABLE DES LOISIRS POUR REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DIRECTEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des loisirs quittera son poste sous peu pour un congé de paternité de quelques mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer pour la continuité des divers projets, activités et événements déjà en cours et ceux à venir;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié sur les réseaux sociaux, dont : Facebook, Emploi-Québec et Réseau des finissants en loisir du 12 au 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) candidatures passées en entrevue pour combler ledit remplacement;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Simon Grenier, Patrick Cyr et madame Guylaine Cyr;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook procède à l'engagement de madame Marilyn Coupal à titre de « responsable des loisirs » pour un remplacement temporaire couvrant une période d'environ ± 16 semaines, soit du 31 mai à la fin septembre 2021;

QU'il a été établi, un taux horaire à 25 \$ / hre.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.05.100 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien de son réseau d'aqueduc afin de fournir une eau propre, sécuritaire et de qualité à sa population;

CONSIDÉRANT les normes et exigences ministérielles en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, le rinçage du réseau d'aqueduc est nécessaire afin de déloger les dépôts accumulés dans les conduites en vue de fournir une eau de meilleure qualité;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de membres du personnel du département des travaux publics affectés au traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient présentement une entente de service avec la firme *Nordikeau* afin de l'accompagner dans le maintien de ses opérations de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre de service de l'entreprise Nordikeau afin de procéder au rinçage unidirectionnel de son réseau d'aqueduc, selon les modalités suivantes : 110 \$ / séquence X 107 séquences de rinçage, pour un montant de 11 770 \$ avant taxes, incluant l'ensemble du matériel nécessaire, le déplacement, la main d'œuvre, les divers frais et le rapport;

QUE Monsieur Simon Grenier, directeur général, soit autorisé à signer ladite offre de service au nom de la Ville de Pohénégamook;

QUE la dépense soit comptabilisée à partir du poste 02 413 00 521 (Entretien et réparation infrastructures) et qu'un transfert budgétaire représentant le coût de la dépense, soit effectué à partir du poste 02 413 00 141 (Salaire régulier aqueduc).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.05.101 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - TEST DÉBIT DE PRESSION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien de son réseau d'aqueduc afin de fournir des services de qualité à sa population;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une image réelle de la capacité du réseau;

CONSIDÉRANT la nécessité de cibler les différentes interventions de mise à niveau et les secteurs à surveiller;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que le réseau offre une protection incendie adéquate en cas d'intervention;

CONSIDÉRANT les normes et exigences ministérielles en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de membres du personnel du département des travaux publics affectés au traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient présentement une entente de service avec la firme *Nordikeau* afin de l'accompagner dans le maintien de ses opérations de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre de service de l'entreprise Nordikeau afin de procéder au test de débit de pression selon les normes NFPA 291 de son réseau d'aqueduc, pour un montant total de 15 921 \$ avant taxes, incluant un rapport complet;

QUE Monsieur Simon Grenier, directeur général, soit autorisé à signer ladite offre de service au nom de la Ville de Pohénégamook;

QUE la dépense soit comptabilisée à partir du poste 02 413 00 521 (Entretien et réparation infrastructures) et qu'un transfert budgétaire représentant le coût de la dépense, soit effectué à partir du poste 02 413 00 141 (Salaire régulier aqueduc).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2021.05.102 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - DÉSINFECTION DES DEUX RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien de son réseau d'aqueduc afin de fournir une eau propre, sécuritaire et de qualité à sa population;

CONSIDÉRANT les normes et exigences ministérielles en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de membres du personnel du département des travaux publics affectés au traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient présentement une entente de service avec la firme **Nordikeau** afin de l'accompagner dans le maintien de ses opérations de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre de service de l'entreprise Nordikeau afin de procéder au nettoyage de ses réservoirs, pour un montant estimé à 5 000 \$ avant taxes;

QUE Monsieur Simon Grenier, directeur général, soit autorisé à signer ladite offre de service au nom de la Ville de Pohénégamook;

QUE la dépense soit comptabilisée à partir du poste 02 413 00 521 (Entretien et réparation infrastructures) et qu'un transfert budgétaire représentant le coût de la dépense, soit effectué à partir du poste 02 413 00 141 (Salaire régulier aqueduc).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Toute question adressée au conseil peut être transmise à info@pohenegamook.net. Le Conseil y donnera suite lors d'une séance ultérieure.

2021.05.103 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 19 h 49;

II EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Lila Levasseur, adjointe au greffe